

Devenir praticien en bilan de compétences

Formation professionnalisante à distance · 176 heures · 1 490 € net de TVA

Une formation-action : vous apprenez la méthode et vous l'appliquez, semaine après semaine, avec un véritable bénéficiaire, sous supervision. Le parcours se déroule sur dix semaines de formation et une semaine de consolidation, entièrement à distance, avec une entrée au fil de l'eau.

Volumes horaires

Composante	Volume	Rôle
FOAD / e-learning	120 h	Acquérir la méthode, le cadre, les outils et la posture.
Visioconférences collectives	12 h	Six visioconférences de deux heures : approfondir, traiter les questions, travailler des cas.
Mise en pratique grandeur nature	40 h	Accompagner un bénéficiaire réel jusqu'à la production d'une synthèse.
Supervision individuelle	4 h	Quatre supervisions d'une heure, réparties aux étapes clés du parcours.
Total	176 h	Parcours professionnalisant, à distance et accompagné.

Public, prérequis et modalités d'accès

Le parcours s'adresse à des professionnels en transition qui souhaitent faire de l'accompagnement une activité. Aucune expérience préalable de l'accompagnement n'est exigée et aucun diplôme n'est requis. Un entretien de positionnement précède l'inscription afin de vérifier l'adéquation du projet et du profil.

Délai d'accès. L'accès à la plateforme est ouvert au lendemain de l'expiration du délai légal de rétractation de quatorze jours qui suit la signature du contrat. Le stagiaire qui souhaite commencer immédiatement peut en faire la demande expresse dans son contrat ; en cas de rétractation, il reste alors redevable des prestations effectivement fournies, au prorata du prix total, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation. L'accès à la plateforme est ouvert pour une durée de 150 jours à compter de la première connexion.

Déroulé semaine par semaine

Semaine	Apports	Pratique grandeur nature	Supervision
Semaine 1	Module 1 – Le métier, le cadre légal, la déontologie	–	–
Semaine 2	Module 1 – Ikigai, valeurs, motivations	–	Supervision 1 (1 h) – projet professionnel
Semaine 3	Module 2 – Posture du praticien	Trouver un bénéficiaire · entretien préalable	–
Semaine 4	Module 2 – Conduire l'entretien de diagnostic	Entretien de diagnostic	Supervision 2 (1 h) – analyse du premier entretien
Semaine 5	Module 2 – Compétences et potentiels	Exploration des compétences	–
Semaine 6	Module 2 – Tests, valeurs et motivations	Passation et restitution des tests	–
Semaine 7	Module 3 – Analyse métier	Analyse métier	–
Semaine 8	Module 3 – Enquête métier et plan d'action	Enquête métier · projection	–
Semaine 9	Module 4 – Rédiger la synthèse professionnelle	Mise en cohérence · rédaction	Supervision 3 (1 h) – relecture de la synthèse avant restitution
Semaine 10	Module 5 – Développer son activité de praticien	Entretien de conclusion · synthèse finale	–
Semaine 11	Module 5 – Consolidation et préparation de la soutenance	Soutenance devant jury	Supervision 4 (1 h) – validation finale

La mise en pratique est toujours en décalage d'une semaine sur les apports : on applique ce qui vient d'être travaillé. Le rythme représente douze à seize heures de travail hebdomadaire, ajustable puisque l'avancement est individualisé.

Les cinq modules

Module	Contenu	Volume
Module 1	Se connaître pour mieux accompagner Le métier de praticien, le cadre légal et la déontologie, les droits du bénéficiaire, l'ikigai, la PNL au service de la connaissance de soi, valeurs et motivations.	29 h
Module 2	Devenir praticien du bilan de compétences La posture, l'entretien préalable, l'entretien de diagnostic, l'exploration des compétences et des potentiels, l'usage et la restitution des tests, les moteurs et les valeurs.	30 h
Module 3	Faire émerger le projet professionnel Faire émerger et organiser les pistes, analyser un métier et mesurer la cohérence, conduire l'enquête métier, accompagner la projection, évaluer la faisabilité et bâtir les étapes.	30 h
Module 4	Bilan et synthèse Mettre en cohérence les résultats, rédiger la synthèse professionnelle, conduire l'entretien de conclusion et préparer le suivi à six mois.	16 h
Module 5	Validation finale et lancement de l'activité Le socle du projet et le mode d'exercice, l'offre et le client prioritaire, le modèle économique et la trésorerie, le cadre juridique, le lancement	15 h

	et le pilotage de l'année 1, la préparation de la soutenance.	
Total e-learning		120 h

Modalités pédagogiques et moyens

- Plateforme e-learning Académie MEDIA-COACH : supports écrits illustrés, schémas, quiz d'auto-évaluation, exercices et documents téléchargeables.
- Six visioconférences collectives de deux heures pour approfondir les notions et travailler des situations concrètes.
- Quatre supervisions individuelles d'une heure aux étapes clés : projet professionnel, premier entretien, synthèse, validation finale.
- Mise en pratique avec un bénéficiaire réel, de l'entretien préalable à la restitution de la synthèse.
- Moyens requis : un ordinateur, une connexion internet stable et une caméra en état de fonctionnement.

Évaluation et validation

Les acquis sont évalués en continu par les quiz de chaque chapitre, par l'analyse de la pratique en supervision et par les livrables produits. La validation finale repose sur la conduite complète d'un bilan de compétences avec un bénéficiaire réel, sur la rédaction d'une synthèse professionnelle et sur une soutenance orale. Elle suppose la réalisation de l'intégralité des 176 heures du parcours, visioconférences et supervisions comprises.

Sanction de la formation. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de l'action. Une **attestation de compétences MEDIA-COACH** est remise lorsque les conditions de validation sont réunies. Cette attestation n'est ni un diplôme, ni un titre à finalité professionnelle, ni une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou au répertoire spécifique.

Tarif, financement et accessibilité

Le tarif du parcours est de **1 490 € net de TVA**, les actions de formation professionnelle continue étant exonérées au titre de l'article 261-4-4° a du Code général des impôts. Un règlement échelonné est possible ; aucune somme n'est exigible avant l'expiration du délai de rétractation. Selon la situation, un financement par France Travail, un OPCO ou l'employeur peut être mobilisé et son montage est étudié lors de l'entretien préalable.

Les prestations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap est Madame Sylvie Planchard, joignable à contact@media-coach.fr et au 06 92 46 82 16. Toute réclamation peut être adressée à la même adresse et fait l'objet d'une réponse écrite sous quinze jours ouvrés.

MEDIA-COACH EURL · SIRET 951 175 595 00044 · Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 04973472497 auprès du préfet de région de La Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certification QUALIOPi n° 2023/106225.2 délivrée au titre des actions de formation et des bilans de compétences. · Exonération de TVA, article 261-4-4° a du CGI.
Programme mis à jour le 10 août 2026 · www.media-coach.fr